

SEANCE DU 13 AVRIL 2012

L'an deux mille douze le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Jacques ALAUX, Maire.

Présents : Jacques ALAUX, Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Mathieu PALOBART, Karine MALLEVILLE, Ghislain DEGRAVE, Maggi DE ROZARIO (arrivée à 21 heures), Daniel MERCADIER (arrivée à 21 heures 10 minutes).

Excusés : Jean-Louis MAZIERES, Jean-Louis CAJARC (pouvoir à M. MERCADIER).

Convocation du 05 avril 2012.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire établit la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012.

Ordre du jour :

I-Vote des 4 taxes directes locales :

M. le Maire rappelle les taux votés en 2011 :

- Taxe d'Habitation (TH) : 16,61%
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 23,40%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) / 114,64%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,64%

M. le Maire propose une légère augmentation de la CFE à 24,61%.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux et de conserver les taux de 2011.

Délibération reçue à la Préfecture le 14 avril 2012.

Arrivée de Mme DE ROZARIO à 21 heures.

II-Vote des budgets primitifs 2012 (M14, M49 et budgets annexes) :

M. le Maire présente à l'Assemblée les budgets primitifs de l'exercice en cours, en équilibre tant au fonctionnement qu'à l'investissement.

II-1-Budget primitif Eau et Assainissement (M49) :

A préciser le montant de l'annuité d'emprunt à payer au cours de l'exercice : 40 298,12 € dont :

*capital : 24 314,15 €

*intérêts : 15 983,97 €

Arrivée de M. MERCADIER à 21 heures 10.

Fonctionnement arrêté à la somme de : 174 205,71 €

Investissement arrêté à la somme de : 272 530,01 €

Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu en Préfecture le 24 avril 2012.

Le budget M49 sera scindé au 1^{er} juillet car la commune prendra en charge l'assainissement collectif qui fera l'objet d'un budget annexe. Le Syndicat du SEGALA doit nous rembourser 50% du prêt DEXIA. Nous allons essayer de négocier avec DEXIA pour rembourser la moitié de l'emprunt, si cela est possible.

II-2-Budget primitif Commune (M14) :

Ce budget tient compte du produit fiscal assuré, des diverses dotations, des subventions connues à ce jour pour le programme des travaux à réaliser au cours de l'année et de l'annuité à payer intérêts et capital pour un montant de 114 815,97 €.

En conséquence : -Fonctionnement arrêté à la somme de : 1 025 148,12 €
-Investissement arrêté à la somme de : 397 374,93 € (avec un virement de la section de fonctionnement de 179 135,12 €).

Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu en Préfecture le 24 avril 2012.

Mme ROUMIGUIERES souhaite que l'association K Vallon, qui est subventionnée par la commune, situe son siège social à Laguépie.

M. MERCADIER voudrait savoir ce que devient l'affaire LAROQUE. Nous sommes dans l'attente, Mme LAROQUE n'a pas fourni certains documents au Notaire.

II-3-Budget primitif Lotissement La Mayounelle :

Fonctionnement arrêté à la somme de : 163 932,07 €

Investissement arrêté à la somme de : 77 921,50 €

Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu en Préfecture le 24 avril 2012.

M. PALOBART demande que des aménagements paysagers soient aussi réalisés à l'ancien lotissement.

II-4-Budget primitif Zone d'activités :

Fonctionnement arrêté à la somme de : 91 969,38 €

Investissement arrêté à la somme de : 464 789,28 €

Budget voté à l'unanimité des présents.

Reçu en Préfecture le 24 avril 2012.

III-Adhésion de nouvelles structures au syndicat mixte du bassin versant du Viaur :

M. le Maire donne lecture de la délibération.

Lors de sa séance ordinaire en date du 7 février 2012, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur s'est prononcé favorable à l'adhésion de la Ville de Rodez. L'ensemble des membres du SMBVV doivent donc à leur tour délibérer afin d'entériner cette nouvelle structure.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'accepter l'adhésion de la Ville de Rodez au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur
- de demander à Madame la Préfète de l'Aveyron de bien vouloir modifier la composition du SMBVV.

Délibération reçue à la Préfecture le 7 mai 2012.

IV-Désignation de 2 délégués au SIAEP du SEGALA :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- 2 délégués titulaires : *Jacques ALAUX
*Daniel MERCADIER
- 2 délégués suppléants : *Jean-Paul HEBRARD
*Mathieu PALOBART

Délibération reçue à la Préfecture le 17 avril 2012.

V-Zone artisanale :

Une société d'une commune voisine dans l'Aveyron souhaite s'agrandir. Elle est spécialisée dans la fabrication de produits bio. Si nous pouvons la faire venir à Laguépie, ce serait intéressant pour le développement économique de la commune. Cette société souhaite que nous fournissions un terrain et que nous l'aidions à s'installer, comme nous avons fait pour le local de stockage de l'Usine ou avec la distillerie.

Il est nécessaire que la commune fasse l'acquisition de terrains. M. le Maire a contacté la famille BLANPIED qui possède plusieurs parcelles.

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de zone artisanale entre les communes de Saint André de Najac et de Laguépie. Il présente le plan du cadastre avec les différentes parcelles concernées. Ce projet serait intercommunal et interdépartemental et se réaliserait sur le long terme, car Saint André de Najac n'a pas de carte communale et nos terrains ne sont pas en zone constructible. Il faut établir un dossier et faire une enquête publique afin de modifier notre carte communale.

VI-Ateliers municipaux : compte rendu annuel d'activité 2011 établi par la SEMATeG :

M. le Maire donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal est appelé conformément à l'article 1524 du Code Général des Collectivités Territoriales à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne a été chargée de l'opération de construction d'ateliers municipaux.

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport annuel rendant compte de l'accomplissement de sa mission. Ce rapport présente un bilan financier incluant les dépenses et les recettes réalisées pour le compte de la Collectivité, une estimation des dépenses et recettes restantes, ainsi qu'un plan de trésorerie prévisionnel.

Le Conseil Municipal décide de :

-prendre acte du rapport annuel établi par le SEMATeG dans le cadre de l'exercice du mandat qui lui a été confié la construction d'ateliers municipaux.

Délibération reçue à la Préfecture le 18 avril 2012.

VII-Filière biosanté / bien-être :

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

VIII-Questions diverses :

VIII-1-Crédit bail Essenciaqua :

M. GAUTUN souhaite nous racheter le crédit bail de la distillerie. Il nous rembourserait la totalité de l'emprunt restant à payer. Est-ce avantageux pour la commune de rembourser tout de suite cet emprunt à la banque? Pour l'instant, nous ne pouvons répondre à cette question, il faut étudier ce sujet plus en détail avant de prendre une décision.

VIII-2-Régie Médiathèque :

Le trésorier a contrôlé cette régie et il convient d'apporter quelques modifications, aucun fonds de caisse n'a été prévu et il faut lister les préposés c'est-à-dire les personnes autorisées à manier les fonds. M. le Maire donne lecture de la délibération modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes. Les principales modifications portent sur les modes de recouvrement (numéraire ou chèques), l'établissement d'un fonds de caisse de 20 € et le versement d'une indemnité au régisseur (110 € par an).

M. le Maire donne lecture de délibération modifiant les tarifs (espace informatique, soirées documentaires, photocopies, impressions, salon du livre) et listant les préposés à la Médiathèque (agent municipal, élus et bénévoles). Votées à l'unanimité.

Délibérations reçues à la Préfecture le 17 avril 2012.

VIII-3-Voirie 2012 :

M. PALOBART quitte la séance à 0 heure 20 minutes.

M. FABRE présente le programme des travaux de voirie pour 2012.

Après exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition A (croisement départementale – maison TRAN – jusqu'au croisement route de Ginestous) pour un montant H.T. de 16 448,75 € et la proposition D (tronçon entre RD 106 et RD 106 bis au-dessus de la croix de Lez) pour un montant H.T. de 8 604,20 €. Les allées du cimetière sont aussi retenues pour un montant H.T. de 1 812 €.

Délibération reçue à la Préfecture le 30 mai 2012.

M. MERCADIER signale le problème du virage au chemin de Contillou.

VIII-4-Mise en place d'un système d'alerte crues au camping :

Mme MARTINEZ explique le projet d'installation d'un système d'alerte en cas de crues sur le camping Les Tilleuls. Il s'agit d'un système de flotteurs avec 2 poires relié à un système d'alerte par sirène. Le coût du projet est estimé à 3 128 € H.T., plus 681,75 € H.T. pour la location d'une mini-pelle et la mise en place de buses soit un total de **3 809,75 € H.T.**, non compris les travaux en régie.

Nous avons sollicité une subvention auprès de la D.D.T. du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Il est prévu aussi de sonoriser les rues du village (3 855,22 € H.T.) afin d'étendre ce système d'alerte à toute la population. Une subvention a été sollicitée auprès des services du Conseil Général et de l'Etat.

Délibérations reçues à la Préfecture le 25 avril 2012.

Séance levée à 0 heure 42 minutes.